



# COMPTE-RENDU

## CAPL N°2 - Tableaux d'avancement de catégorie B

### 7 JUIN 2012

#### DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT

A l'ouverture de la séance, nous avons fait lecture de la déclaration liminaire jointe en annexe.

#### COMPTE-RENDU DE LA CAPL (TA) DE CADRES B...

Conformément à l'arrêté du 20 juin 2011 instituant les CAP L à la DGFIP, la CAP L n° 2 pour le corps des contrôleurs s'est réunie pour préparer les tableaux d'avancement de grade.

#### Règlement intérieur des CAPL

Après avoir vivement débattu sur l'application du règlement intérieur, très réducteur quant aux droits qui sont accordés aux organisations syndicales pour pouvoir assurer la défense des agents aux mieux de leurs intérêts, la CGT Finances Publiques, FO et l'Union SNUI Sud Trésor Solidaires ont demandé, à l'unanimité, une suspension de séance afin de pouvoir proposer à l'administration des solutions de nature à nous permettre d'exercer au mieux nos mandats.

L'Administration s'est engagée à nous fournir des réponses dans les meilleurs délais.

Tous comme nos camarades de la CAP L n° 3 (catégorie C), les élus CGT de la catégorie B ont voté **CONTRE le règlement intérieur**. En effet, l'article 19 définissant les règles relatives aux autorisations d'absences des élus, propose d'établir un délai maximum de 2 jours pour les temps de préparation et compte-rendu des CAPL. La CGT a clairement affirmé son opposition à l'égard de telles mesures. Ainsi nous avons demandé l'établissement d'un calendrier prévisionnel des réunions

avec des temps d'autorisations d'absence correctement évalués en fonction de la nature des CAPL, du nombre et de la complexité des dossiers à traiter. Il nous apparaît en effet totalement arbitraire de figer dans le texte la durée maximale de 2 jours ne correspondant à rien d'autre qu'une simple volonté d'encadrer les temps d'absence des élus. L'administration est restée droite dans ses bottes après nos multiples interventions et n'a rien lâché.

### **Rappel important**

Chaque tableau d'avancement se fera donc en 2012 de façon centralisée, avec établissement d'une liste nationale unique, qui, implique un niveau de coupure des agents (FF & FGP) sur cette liste identique pour tout le territoire. Le dispositif retenu va dans le sens d'une équité des conditions de promotion pour tous les agents d'un même grade, quelque soit leur lieu d'affectation.

Dans la filière gestion publique, la gestion déconcentrée de ces promotions, conduisait à une coupure qui variait de plusieurs échelons selon les départements. Dans le cadre de l'harmonisation des règles de gestion, ce dispositif du ratio promu/promouvable en vigueur dans cette filière est supprimée. En conséquence, des agents de la filière FGP proposés en 2011 peuvent ne pas avoir été promus en 2011. Ces agents n'ont plus vocation à être proposés « en priorité » (comme cela se faisait dans les règles de gestion de la filière FGP) pour une promotion en 2012.

Ces tableaux sont proposés ensuite à l'examen de la CAPN compétente qui fonctionne alors comme une commission d'avancement.

### **Tableau d'avancement à Contrôleur 1ère classe – Critères de sélection – Propositions**

- agents âgés de **58 ans au moins au 31 décembre de l'année du tableau** et susceptibles de bénéficier d'une inscription au bénéfice de la fin de carrière.
  - selon la note de service peuvent être promus au grade de **Contrôleur 1ère classe de** la DDFIP les contrôleurs de 2ème classe **ayant atteint au moins le 6<sup>ème</sup> échelon** de leur grade et comptant **au moins 5 ans de services effectifs** dans un corps de catégorie B.
  - Date pour l'appréciation des conditions statutaires : 31/12/2012
  - **Coupure** : contrôleur 2ème classe 8<sup>o</sup> échelon avec date de prise de rang 01/01/2011
- Pour le département de l'Yonne, 20 agents remplissaient les conditions (dictée par la DG) pour accéder à la PAS (plage d'appel statutaire) et l'Administration propose donc de ne retenir que 11 contrôleurs sur la PUS (plage utile de sélection) :**

GUILLEMIN Brigitte épouse COLIN  
LEMOUR Edith épouse DEQUEKER  
LOUCHART Marie-France épouse BATHIAT  
PAJOT Véronique épouse RAMILLON  
PERDRIDGE Françoise épouse HACCART  
RAPIN Catherine épouse MESSAGE  
REGNIER Chantal  
SAVOURAT Claudine

**Tableau d'avancement à Contrôleur principal – Critères de sélection -  
Propositions**

- agents âgés de 58 ans au moins au 31 décembre de l'année du tableau et susceptibles de bénéficier d'une inscription au bénéfice de la fin de carrière.
- Selon la note de service peuvent être promus au grade de contrôleur 1ère classe ayant au moins un an d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de service effectifs dans un corps de catégorie B.
- Date pour l'appréciation des conditions statutaires : 31/12/2012
- **Coupure** : contrôleur 1ère classe 10<sup>ème</sup> échelon avec date de prise de rang au 28/11/2010

**Pour le département de l'Yonne, 19 agents remplissaient les conditions (dictée par la DG) pour accéder au grade de contrôleur principal. L'Administration propose donc de ne retenir que 6 agents sur la PUS :**

COSTET Lysiane épouse DUPAS  
LAPIED Odile épouse BIGOT  
LERIA Lydia épouse BACIOCCHINI  
MAILLET Charles  
PICHON Patricia  
PROUX Colette épouse CUISSINAT

La CGT Finances Publiques ainsi que les autres OS ont voté pour la PAS dans la mesure ou nous estimons que tous les agents remplissant les conditions devraient passer au grade supérieur. L'administration a quant à elle, refusé de voter

Dans la même logique, la CGT Finances Publiques et les autres OS ont voté contre la sélection retenue au vue de la PUS dès lors que tous les agents répondant aux critères de sélection devraient être proposés.

Il est en effet inadmissible qu'au motif de contraintes budgétaires des agents remplissant toutes les conditions statutaires soient exclus de la promotion interne.

**En résumé, même constat que pour la catégorie C, il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus**

**RAPPEL IMPORTANT :**

- Les contrôleurs de 1ère classe qui seront promus à la suite des CAPN le seront avec **une date d'effet au 01/01/2012 lorsqu'ils remplissent les conditions statutaires à cette date. Pour les autres, se sera à la date à laquelle ces conditions seront remplies.**
- Les contrôleurs principaux qui seront promus à la suite des CAPN le seront avec **une date d'effet au 31.12.2012**

**AGENDA**

- 13 juin 2012 : CAPL Notation (FF & FGP) cadres A
- 14 juin 2012 : CAPL Notation (FF & FGP) cadres B
- 15 juin 2012 : CAPL Notation (FF & FGP) cadres C
- 19 juin 2012 : Comité départemental action sociale (CDAS)
- 26 juin 2012 : CAPL Mutations locales (FGP) cadres B
- 28 juin 2012 : CAPL Mutations locales (FF & FGP) cadres C
- 4 juillet 2012 : Groupe de travail CHS-CT
- 5 juillet 2012 : CAPL Mutations locales (FF & FGP) cadres A
- 12 juillet 2012 : CAPL Mutations locales (FF) cadres B

**VOS ELUES EN CAPL B  
PRESENTENT EN CAP**

- Contrôleurs principaux : Sophie NIEWIAROWSKI (titulaire)
- Contrôleur 2ème classe : Nathalie ZELMAT (titulaire)



# **BULLETIN D'ADHESION**

**SOLIDAIRES, MAIS PAS SOLITAIRES  
C'EST CA LE SYNDICAT CGT !  
ALORS C'EST DECIDE, JE ME SYNDIQUE.**

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Affectation :** \_\_\_\_\_

**Grade :** \_\_\_\_\_ **Indice :** \_\_\_\_\_

**déclare adhérer à la CGT Finances Publiques.**

**Date :** \_\_\_\_\_ **Signature :** \_\_\_\_\_

Bulletin d'adhésion à retourner à : **Sophie NIEWIAROWSKI Trésorerie Pont Sur Yonne  
ou Nathalie ZELMAT, SIP Joigny**